

Mémoire dans le cadre des consultations en vue du budget fédéral 2024

**Présenté au Comité permanent des finances de la
Chambre des communes**

4 août 2023



Recommandations

Recommandation 1

Bonifier de 230 M de \$ l'enveloppe destinée au financement de base des organismes au service des communautés francophones en situation minoritaire dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 (PALO)* afin d'éviter le point de rupture dans laquelle ils se trouvent.

Recommandation 2

Créer dans le ministère des Affaires étrangères un fonds stratégique de 24 millions de dollars sur 5 ans pour appuyer une réelle stratégie d'internationalisation de la francophonie.

Recommandation 3

Assurer le financement pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les langues officielles (C-13) pour permettre que les ministères, agences fédérales et les communautés linguistiques vivants en situation minoritaire aient le financement adéquat pour répondre aux nouvelles exigences qu'imposent la loi.

Recommandation 4

Permettre que les montants ajoutés au dernier PALO soient permanents pour permettre un développement durable et soutenu des communautés linguistiques vivant en situation minoritaire.



Éviter la crise des organismes francophones

Malgré le fait que le PALO présente un record historique de financement, celui-ci a plusieurs faiblesses. Le principal problème réside dans le manque de financement de base pour les organismes de la francophonie canadienne.

Lors des dernières consultations prébudgétaires de votre comité, nous vous avons apporté des données probantes sur la **situation précaire de nos organismes**. Vous pouvez retrouver [l'étude en cliquant ici](#).

Plusieurs centaines d'organismes et institutions sont au service de 2,8 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française dans neuf provinces et territoires. En milieu minoritaire, **ces organismes sont les poumons de la langue française** : ce sont eux qui rendent possible la vie en français au sein des communautés francophones et acadiennes.

Pour répondre à cette crise, nous avons demandé 300 millions sur 5 ans.

Malheureusement, le financement réservé dans le PALO pour répondre à cette crise est de 70 millions sur 5 ans. Soit, 23% du financement requis par la FCFA. Nous sommes clairement en dessous du financement nécessaire.

Cette situation ne fait qu'augmenter la crise dans laquelle nous sommes.

Le français est en déclin au Canada, le poumon qui fait respirer le français hors Québec est à bout de souffle. Le gouvernement peut et doit faire mieux.

Dans l'étude sur l'état de santé des organismes des communautés, publiée par la FCFA, on constate que :

- ❖ Un organisme sur quatre ne dispose que d'un employé ou une employée, ou moins;
- ❖ 90 % des organismes sont forcés d'offrir un **salaire moyen inférieur** au salaire moyen au Canada;
- ❖ Les deux tiers des organismes **ne sont pas en mesure de recruter le personnel** dont ils ont besoin pour remplir leur mission;
- ❖ 63 % des organismes **ne disposent pas d'un budget suffisant** pour faire le travail qu'on attend d'eux;
- ❖ Un organisme sur six est en **situation déficitaire chronique**;



- ❖ La pandémie et l'inflation des derniers mois n'ont fait qu'empirer la situation¹.

Cette situation oblige nos organismes à :

1. Revoir significativement à la baisse leurs objectifs et la portée de leurs activités.
2. Surexploiter leurs ressources, ce qui provoque une fatigue au sein des organismes. Il existe de sérieux enjeux, non seulement sur le plan de la santé organisationnelle, mais de manière plus préoccupante encore, en ce qui concerne la santé mentale des équipes hautement sollicitées.

Nous avons le besoin de rebâtir les capacités des organismes pour qu'ils puissent répondre aux nombreuses consultations qui seront faites par les institutions fédérales pour mettre en œuvre leurs nouvelles obligations renforcées en vertu de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. Par exemple, les capacités de mobilisation, de participer aux consultations, de collecte de données probantes, d'analyse de politiques publiques, etc. On estime que plus de 190 institutions fédérales solliciteront nos communautés.

En d'autres mots, sans une augmentation substantielle du financement de base, nous ne serons pas en mesure de mettre en œuvre adéquatement la nouvelle loi sur les langues officielles.

Il est urgent de stabiliser les organismes à long terme incluant l'offre de conditions de travail compétitives pour assurer la rétention du personnel, des savoirs et des capacités au sein d'un réseau essentiel à la vitalité des langues officielles au pays.

¹ FCFA du Canada, *Éviter le point de rupture : des organismes francophones en santé pour des communautés en santé*, octobre 2022, p. 6, <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/10/FCFA-Memoire-sur-la-sante-des-organismes-francophones-vf.pdf>



Arrêter le déclin du français au Canada en considérant une gestion globale de long terme

Le gouvernement a deux nouveaux outils pour assurer la pérennité du français au Canada : la nouvelle loi sur les langues officielles (LLO) et le nouveau Plan d'action sur les langues officielles (PALO).

La logique actuelle de chaque ministère et agence fédérale est de gérer les fonds du PALO comme des projets. Pour assurer la pérennité du français au Canada, nous devons changer cette vision. Pour cela nous avons besoin de prendre des actions pour :

1. Que le financement s'oriente vers une programmation de long terme ;
2. Que le financement soit stable et prévisible afin d'assurer la planification et le développement à long terme ;
3. Que le financement non permanent du PALO (les 1,4 milliard de nouveaux fonds) soit pérennisé ;
4. Dans une approche du "par et pour", permettre aux organismes de coordonner la distribution de ressources au sein de leurs communautés, en favorisant l'approche intermédiaire et l'autogestion. Que les fonds mènent à la prise en charge et à l'habilitation à long terme de nos communautés ;
5. Transparence ainsi que redevabilité des investissements du gouvernement – Nous devons assurer un cadre de reddition de comptes clair pour le PALO, et une documentation de son impact global et non seulement de chaque initiative individuellement ;

En ce qui concerne le nouveau cadre législatif sur les langues officielles, le gouvernement doit permettre une mise en œuvre efficace et rapide. Pour cela il faut que :

1. Le gouvernement planifie et assure des fonds pour la mise en œuvre de cette nouvelle loi. Nous vous rappelons que la nouvelle loi vient de recevoir la sanction royale en juin 2023 et que plusieurs des améliorations de la loi entrent en vigueur immédiatement.
2. Le gouvernement doit garantir des fonds pour le grand changement structurel qui se trouve au ministère du Conseil du Trésor, Immigration et citoyenneté, Patrimoine et le Commissariat aux langues officielles.

La nouvelle loi impose de nouvelles responsabilités et actions qui doivent entrer en vigueur rapidement. Sans un appui budgétaire, l'intention du législateur de revêtir le déclin du français se verra diminuée dramatiquement.



Internationalisation du français comme outil de développement de nos communautés

Lors du dernier exercice budgétaire, la FCFA a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères pour développer un projet d'internationalisation des organismes francophones.

Malheureusement, cet effort n'a pas pu recevoir un appui suffisant.

La nouvelle loi sur les langues officielles, dont la sanction royale a été accordée en juin 2023, identifie et une nouvelle responsabilité au ministère des Affaires étrangères:

« 42 (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'usage du français et de l'anglais dans la conduite des affaires extérieures du Canada et à promouvoir le français dans le cadre des relations diplomatiques du Canada. »

Cette nouvelle obligation oblige le gouvernement à réviser sa décision et à reconsidérer la création d'un fonds stratégique de 24 millions de dollars sur 5 ans pour appuyer une stratégie d'internationalisation participative de la francophonie vivant en situation minoritaire.